

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Séance du Conseil Municipal du 3 juin 2010

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Lepetit, Simon, Mmes Fouquerel, Accadebled, Pasqué.

Absents excusés : MM. Girault (pouvoir à Mr Bertheaume), Stora (pouvoir à Mme Fouquerel).

Absent : M. Lepetit

Secrétaire de Séance : M. Lecarpentier

En début de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription de trois dossiers, à savoir :

- Convention E.R.D.F.
- Convention épandage de boues
- Convention entretien des bâtiments scolaires transférés.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2010**

Adopté à l'unanimité.

### **II – APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE : MARCHÉ STATION D'ÉPURATION**

Monsieur le Maire expose qu'un appel d'offres a été lancé pour des travaux d'assainissement, concernant la réhabilitation de la station d'épuration. Il communique le rapport d'analyse des offres réalisé par Sogeti Ingénierie.

Le conseil décide de retenir la proposition du groupement SAUR / AIEC pour un montant de 429 405,00 € H.T. soit 513 568,38 € T.T.C.

Le conseil autorise le maire à signer le marché de travaux ainsi que les marchés à intervenir dans le cadre de l'opération, dont le montant global est estimé à 521 300,00 € H.T. soit 623 474,80 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

### **III – APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE : MARCHÉ COMPTEURS DE SECTORISATION**

Monsieur le Maire expose qu'un appel d'offres a été lancé pour la mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable. Il communique le rapport d'analyse des offres réalisé par Guigues Environnement.

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise SAUR pour un montant de 12 702,08 € H.T. soit 15 191,69 € T.T.C.

Le conseil autorise le maire à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

#### **IV – CONVENTION E.R.D.F.**

Monsieur le Maire propose de conclure une convention entre la commune et l'E.R.D.F. Il précise que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et pour mieux appréhender les capacités du réseau électrique, la commune peut disposer de la connaissance d'E.R.D.F. pour le réseau de distribution publique d'électricité. Le service apporté par E.R.D.F. consiste en la production (présentation et commentaires en mairie) des plans des réseaux avec les possibilités actuelles de développement de ces réseaux.

Le conseil autorise le maire à signer la convention entre la commune et l'E.R.D.F.

Adopté à l'unanimité.

#### **V – CONVENTION ÉPANDAGE DE BOUES**

Monsieur le Maire présente le projet de convention relatif à l'épandage de boues du lagunage aéré. Il précise qu'il s'agit d'épandre les boues sur des terres agricoles pour la campagne 2010 et qu'une convention doit être signée entre la commune et chaque exploitant agricole.

Le conseil autorise le maire à signer la convention entre la commune et chaque exploitant agricole

Adopté à l'unanimité.

#### **VI – CONVENTION ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES TRANSFÉRÉS**

Monsieur le Maire présente le projet de convention relatif à l'entretien des bâtiments scolaires transférés. Il précise que les services techniques communaux assureront différents travaux moyennant un volume annuel de 50 heures.

Le conseil autorise le maire à signer la convention entre la commune et Monsieur le Président de Blangy Pont-l'Evêque Intercom.

Adopté à l'unanimité.

#### **COLONNES DE VERRE**

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes envisage d'enfouir les colonnes d'apport volontaire du verre. Il précise que la fourniture est assurée par l'Intercom, le génie civil restant à la charge de la commune.

Le conseil émet un accord de principe mais s'interroge sur l'opportunité d'enfouir également les colonnes "papier".

Beaumont-en-Auge, le 15 juin 2010

Le Maire,

D. LOUVET